

- CLEON
- DOUAI
- GRAND - COURONNE
- LE MANS
- SANDOUVILLE

BAREME	Identification	: RG.1
	Codification	: 51
	No d'ordre	: 248

DATE D'EFFET :	01/01/2021
-----------------------	-------------------

BAREME GENERAL DE REMUNERATION APPLICABLE AUX REGLEURS CHARGES DE COORDINATION

GROUPE	CATEGORIE	COEF.	T A U X et INDICES			MONTANT MAXI du Complément de Carrière
			EMBAUCHE	EMPLOI [1]	EMPLOI [2]	
			[*]	[**]		
			1	2	3	
01	Régleur Qualifié	200	1 690,52 €	1 704,32 €	1 796,93 €	625,49 €
02	Régleur Cat. Sup.	220	1 814,98 €	1 831,22 €	1 939,73 €	697,11 €

(*) Utilisation du taux d'embauche en référence à la période d'essai . Pas de possibilité d'acquisition de complément de carrière .

(**) Utilisation du taux d'emploi (1) pendant 1 an minimum . Pas de possibilité d'acquisition de complément de carrière .